



Communiqué

La Caisse marocaine des retraites tient son conseil d'administration

Rabat, 30 juin 2014 (MAP) - La Caisse marocaine des retraites (CMR) a tenu, lundi à Rabat, la sixième session au titre du cinquième mandat de son Conseil d'administration, consacrée à la présentation de plusieurs rapports et du bilan de plusieurs projets.

Le ministre de l'Economie et des finances, Mohamed Boussaid, a présidé, par délégation du Chef du gouvernement, les travaux de cette session qui ont porté sur la présentation du rapport du Comité permanent issu du Conseil d'administration au titre de la session de mai 2014.

La session a été aussi marquée par la présentation des rapports du Comité d'allocation d'actifs et du Comité d'audit pour l'année 2013, et par l'examen de l'avis de l'auditeur externe sur les comptes de la Caisse de l'année 2013 et du rapport du contrôleur d'Etat auprès de la Caisse au titre des exercices 2012 et 2013.

M. Boussaid, qui intervenait à l'ouverture de cette réunion, a mis en exergue les efforts entrepris par les membres du Conseil d'administration pour contribuer à la modernisation de la Caisse et à son bon fonctionnement.

Il a également présenté le bilan de réalisation des projets de la caisse, en mettant en valeur les actions déployées pour la rationalisation des frais de gestion des régimes qu'elle gère, l'ancrage des principes de la bonne gouvernance au sein de l'établissement et l'amélioration des services rendus aux retraités et à leurs ayants droit.

Le conseil d'administration de la Caisse marocaine des retraites (CMR) est une "réunion

normale" qui intervient dans une conjoncture marquée par le souci du gouvernement d'assurer la réforme de cette caisse, a-t-il indiqué dans une déclaration à la presse peu avant la réunion.

"Il s'agit d'une réforme urgente qui doit avoir lieu dans les plus brefs délais", a-t-il dit, ajoutant que "l'opinion publique nationale et les fonctionnaires, qu'ils soient retraités ou actifs ont bien compris la situation alarmante des caisses de retraite, particulièrement la CMR et le régime des pensions civiles".

Il a insisté sur la nécessité d'une réforme progressive, l'implication des parties concernées (syndicats et fonctionnaires..) et de la préservation des droits et acquis des fonctionnaires.

Le Conseil, qui s'est déroulé en présence du ministre de l'Equipement, du transport et de la logistique et du ministre de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration publique, a achevé ses travaux par l'adoption des projets de recommandations et décisions qui lui ont été présentées.

Le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, avait indiqué lors d'une réunion de la Commission nationale chargée de la réforme des régimes de retraite que le système national de retraite a atteint un "déficit croissant" qui rend nécessaire l'instauration de mesures urgentes et audacieuses de réforme.

Ces mesures s'articulent autour d'une réforme paramétrique qui consiste en l'élévation progressive de l'âge de la retraite, l'augmentation en deux phases de la contribution de l'Etat et des adhérents, l'adoption du salaire moyen pour le calcul de la pension et la reconsidération du taux annuel pour le calcul de la pension, tout en préservant les acquis.

Selon le chef du gouvernement, le déficit de la CMR atteindra 1,28 milliard de dirhams (MMDH) en 2014, avant de passer successivement à 24,85 MMDH en 2021, près de 45,66 MMDH en 2030 et 78,54 MMDH en 2061.